

MARIN EPAGNIER

Plan d' aménagement

sanctionné le 7 juin 1995

```
Légende :
ZONES D'AFFECTATION CANTONALE
ZU1 Zone d'urbanisation 1
ZP1 ZONE A PROTEGER 1
ZVG Zone de vignes et grêves
                           (et vor encadré 1 / 10000)
ZR Zone réservée
ZONES D'AFFECTATION COMMUNALE
ZU2 ZONE D'URBANISATION 2
                                         Surfaces (ha)
ZAL Zone d'ancienne localité
ZCM Zone de la cité Martini
ZHO Zone d'habitation à haute densité
 ZHFD1 Zone d'habitation à faible densité 1 15.40
                                          3.86
ZM12,3 Zone mote 1,2,3
                                          12,12
                                          5,28
                                          2461
ZAM Zone d'activités mixtes
ZHC Zone horticole et commerciale
ZA Zone agricole
ZP2 ZONE A PROTEGER 2
           ZP2.1 Lac
           ZP2.2 Canal de la Thielle
PPQ Pérmètre de plan de quartier
* * * PPP Périmètre de protection paysagère
OBJETS NATURELS ET PAYSAGERS A PROTEGER
          Cours d'eau , lac , mare
INFORMATIONS INDICATIVES
SDA SURFACES D'ASSOLEMENT
Terres labourables de catégorie 1
Terres labourables en zone de construction
 Monuments culturels
 ▼ Ponts de vue
 Limite des 30m à la forêt
--- Périmètre IFP (voir encadré 1 / 10 000)
••••• Périmètre de sites archéologiques ([] à [0])
 occooo Périmètre CROEM (voir encadré 1 / 10000)
--- Limite communale
--- Limite cantonale
                                  Repro + Druck Collioud AG Bern
```